



MAIRIE DE GREZILLAC

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal de Grézillac

du jeudi 06 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi 06 mars à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Grézillac, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude NOMPEIX - Maire.

Date de convocation : 17 février 2025

Présents : Claude NOMPEIX, Marie-Hélène BOUSQUET, Alain GREIL, Christophe HOTIER, Catherine LABAYE, Patrick LARRIEU, Guillaume LESPINGAL, Didier NEBRED, René PREVOT, Catherine THOMAS.

Absents et excusés : Jean-Christophe BONHOURE, Jean-Claude DUMONT, Serge MIO.

Absents : Yohan GARCIA, Isabelle TICHON.

Représentés : Jean-Claude DUMONT représenté par M. Guillaume LESPINGAL,
Serge MIO représenté par M. Claude NOMPEIX.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 06 février 2025.

I - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Point sur les différentes propositions des commissions communales en vue de l'élaboration du budget 2025 :
 - affaires culturelles,
 - voies et chemins,
 - espaces verts,
 - bâtiments communaux.

1. Désignation du secrétaire de séance :

M. Patrick LARRIEU est élu secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 06 février 2025.

Monsieur le Maire soumet le Procès-verbal à l'approbation du Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 février 2025 est approuvé à l'unanimité des présents puis signé par Monsieur le Maire et le secrétaire de séance.

I – INFORMATIONS :

- ✓ Commission affaires culturelles, jeunesse, sport, loisirs, fêtes locales, associations.

Suite au dépôt des dossiers de demande de subvention des associations la commission a proposé des montants en respectant les actions proposées et les besoins de chaque association.

L'association AMIS ORCHESTRE situé à Gensac a modifié sa demande afin de réaliser un récital de pianos dans l'Eglise de Grézillac. Ils vont s'occuper de la logistique et de l'organisation, il demande à la Mairie de Grézillac d'installer les chaises pour une centaine de personnes et d'offrir un apéritif aux spectateurs à la sortie qui serait servi par les conseillers municipaux.

✓ Commission voies et chemins.

Les projets non réalisés sur l'exercice 2024 seront reprogrammés au budget 2025 (chemin piétonnier Cote de Jos, panneaux interdiction véhicule à moteur).

Pour les panneaux des chemins ruraux Monsieur le Maire contactera la CDC de Castillon Pujols.

Nous sommes en attente des devis de réfection des routes mais la priorité sera donnée à la Route De Lafon de Lourme.

Concernant les deux chemins ruraux qu'ils seraient intéressants de réouvrir, il faudra étudier la faisabilité avec les associations de la commune.

✓ Commission espaces verts.

La commission a établi les endroits de la commune pour lesquels elle souhaite y faire de nouvelles plantations.

Une précision est apportée sur l'entourage de la cuve de gaz, celui-ci doit respecter les préconisations du fournisseur de gaz à savoir un grillage de 2m de haut avec un portillon qui s'ouvre sur l'extérieur et doit répondre également aux contraintes des bâtiments de France.

Il est rajouté un élément à savoir la réalisation d'un massif dans la Cote de Jos devant le garage Renault afin d'éviter le stationnement qui empêche la visibilité de la sortie de la rue du Mascaret sur la RD936 et également pour protéger les piétons.

✓ Commission bâtiments communaux, éclairage public.

La commission souhaite proposer au conseil municipal la vente de 1 ou 2 appartements afin de réutiliser les fonds pour la rénovation des autres logements. Pour cela, il faudra au préalable vérifier les conditions des emprunts qui ont été obtenus pour leur financement initial.

Concernant le devis du 46 rue Notre-Dame celui-ci sera proposé au budget 2025. Pour celui de l'Eglise Monsieur le Maire est en attente d'une réponse de l'architecte du patrimoine.

○ Chauffage école :

Après l'audit de Toshiba il s'avère que le système actuel ne fonctionne pas (fuite de fluide) et que des réparations doivent être effectués, le montant du devis s'élève à 8.053.92 TTC. Ce devis sera porté au budget 2025 en y apportant la modification suivante :

- Il sera demandé de rajouter au devis une commande centrale de régulation de la température à laquelle les enseignantes ne pourront pas avoir accès.

En parallèle, un devis a été établi afin de remplacer le dispositif actuel par une pompe à chaleur, cette étude sera reportée pour le budget 2026, les dossiers de demande de subvention étant clos pour cette année.

Actuellement le chauffage de l'école fonctionne avec une chaudière à fuel sur laquelle nous avons fait installer un régulateur de température ce qui a considérablement diminué la consommation de fuel.

II - QUESTIONS DIVERSES

✓ Conseil municipal.

M. Christophe HOTIER fait part de son souhait de démissionner du conseil municipal, pour cela, il devra faire parvenir un courrier à Monsieur le Maire. Sa démission sera effective dès la réception du courrier par Monsieur le Maire.

✓ Eclairage public « Pey du Prat ».

Le luminaire défectueux a été remplacé tout fonctionne de nouveau.

✓ PLUi-H.

Pour le moment aucune réunion n'a été programmée en Mairie.

✓ Brûlage à l'air libre.

Pour les particuliers le brûlage des végétaux déchets verts (secs ou humides), que ce soit à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin est interdit. Il est même passible d'une amende de 750 € (cette amende concerne également la personne qui met à disposition ou vend un incinérateur pour éliminer les déchets verts).

Alors qu'actuellement les viticulteurs font brûler les vignes qu'ils arrachent sans aucune surveillance jour et nuit en créant d'énormes nuages de fumées.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.

Le procès-verbal a été arrêté et signé lors de la séance du conseil municipal du 10 avril 2025.

Patrick LARRIEU
Secrétaire de séance



Claude NOMPEIX
Président de séance



